

Arrondissement : GAP

Type de réunion : réunion de service académique

02-Quelles doivent être les missions de l'école à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

- L'éducation morale et la formation du citoyen font partie des missions de l'école
- La scolarisation obligatoire : l'école doit se centrer sur l'apprentissage des fondamentaux : lecture, écriture, calcul par exemple pour l'école primaire
- L'école doit contribuer à réduire les inégalités et s'en donner les moyens spécifiques :
 - Inégalités sociales : lutte contre l'échec scolaire
 - Intégration des enfants handicapés
- La scolarisation en maternelle est indispensable : à partir de trois ans avec pour objectifs la socialisation et l'apprentissage de la vie en groupe, instauration privilégiée de la liaison école/famille
- La liaison Ecole/Famille doit trouver des structures nouvelles plus efficaces, mieux adaptées en fonction des cycles et des contraintes des parents notamment
- Cette liaison ne peut se réduire à un échange d'informations mais s'efforcer de créer une synergie pour :
 - Eduquer et instruire les jeunes
 - Motiver et faire travailler les élèves
 - Impliquer le monde du travail
 - Organiser et améliorer le suivi de la scolarité, l'information sur les métiers, l'orientation
- La coopération entre les familles et l'école nécessite que s'instaure la confiance réciproque, que le système soit rendu moins complexe, plus lisible.

Missions respectives de l'école maternelle, de l'école élémentaire et du collège :

- Ecole maternelle :

- Socialiser l'enfant
- Amener l'enfant à se connaître
- Aider l'enfant à prendre confiance en lui
- Aider l'enfant à devenir autonome
- Eveiller et entretenir sa curiosité
- Donner envie d'aller à l'école
- Préparer l'apprentissage de la lecture
- Adapter l'école à l'enfant (respecter ses rythmes)
- Accompagner les élèves pour mettre des mots sur les conduites, les apprentissages ; verbaliser ce qui est fait, ce qui est compris

-Ecole élémentaire :

- Acquisition d'un bloc de connaissances de bases (français, math...)
- Autonomisation dans le travail
- Atteindre une capacité de compréhension
- Détecter les difficultés de chaque enfant
- Déceler les élèves qui vont avoir du mal à s'adapter au collège et ce d'une façon précoce
- Connaître les élèves d'une façon plus individuelle
- Evaluer les élèves

- collège :

- Ouverture sur la découverte des milieux professionnels
- Mission d'information sur les métiers

- Préparer une orientation
- Introduire le monde professionnel dans l'école
- Réintroduire le travail manuel à l'école
- Revaloriser le manuel et le technique par rapport à l' « intellectuel »

Critiques :

- Manque de respect des rythmes des petits
- Améliorer le relationnel parents/écoles
- Plus d'échanges et de partenariat entre la population et l'éducation nationale
- Monde enseignant fermé sur lui-même ; heureusement → conseils d'école
- Passage d'instituteur à professeur des écoles : les professeurs des écoles sont plus « fonctionnaires », pas la même vocation, pas la même disponibilité
- Système scolaire ancien : matières de bases acquises. Aujourd'hui, impression de survol
- Evaluation dès la maternelle
- Notion de cycle devrait être mieux appliquée
- Objectifs à atteindre par les élèves : ils devraient être explicités aux parents et aux élèves
- Les liens entre les sorties pédagogiques et les apprentissages eux-mêmes devraient être expliqués
- Les élèves devraient être répartis de façon moins homogène (point de vue socio-économique) dans les classes
- Garder le système de classe est-il opportun ?

Comment assurer la continuité ?

- Cité scolaire plus favorable aux liaisons
- Plus de réunions et de concertations entre enseignants
- Systématiser les périodes d'un ou deux jours des élèves du CM2 en 6^{ème} et l'utilisation du C.D.I. du collège par les élèves de CM2

18-Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales

L'Etat doit être le garant du service public d'éducation, qui doit rester égalitaire, le même pour tous, sans obligation de résultat et sans souci de rentabilité. Il doit se donner les moyens en personnels et en fonctionnement pour mener à bien cette mission de service public.

Les missions des fonctionnaires de l'éducation nationale ne sont pas assez connues du public et les fonctionnaires ne se sentent pas reconnus par leur employeur qui est l'Etat. Toutes les composantes de l'éducation nationale, notamment l'orientation et la documentation, la santé scolaire, les services informatiques, sociaux, d'entretien et d'accueil participent directement à la mission éducative du service public et leur gestion doit rester du ressort de l'éducation nationale dont de l'Etat.

L'Etat veut pousser ses fonctionnaires de l'éducation nationale à la décentralisation en supprimant progressivement les moyens en personnels (par la contractualisation, discutable tant du point de vue humain que légal, non remplacement des départs en retraite...) et en fonctionnement (restrictions budgétaires). Or, ces personnels, qu'ils soient administratifs, ouvriers, techniciens, de service font partie intégrante de la communauté éducative (loi de 1989). Ils sont nécessaires au bon fonctionnement de la mission d'éducation.

La décentralisation apparaît comme plus politique, même si l'échelon départemental semble à conserver pour la proximité de la décision. Peut-être vaut-il mieux une déconcentration qu'une décentralisation ? Les collectivités devraient être associées au débat et les personnels consultés. Toujours est-il que la décentralisation, mal connue des fonctionnaires d'Etat, reste un processus irréversible.